



## **PROCÈS-VERBAL**

### **Municipalité du Canton de Stratford**

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance extraordinaire de son conseil, le vingt-septième (27<sup>e</sup>) jour du mois de février 2023 à 19 h à la salle communautaire du centre multifonctionnel, situé au 170 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle sont présents :

Poste vacant	siège # 1
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Madame Julie Lamontagne, conseillère	siège # 4
Monsieur Jocelyn Plante, conseiller	siège # 5
Madame Natalie Gareau, conseillère	siège # 6

#### **Absence motivée :**

Monsieur André Therrien, conseiller	siège # 2
-------------------------------------	-----------

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence de la mairesse, madame Denyse Blanchet.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil.

L'avis public a été affiché dans les délais.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période de questions
- 4- Offre de services professionnels pour l'eau potable au Parc du lac Aylmer
- 5- Embauche au poste d'opérateur-journalier
- 6- Démolition intérieure du Centre communautaire – Choix de l'entrepreneur
- 7- Location d'un chapiteau pour la période estivale
- 8- Bail de location – Service de garde
- 9- Appui d'un projet de l'ARLÉ pour le lac Équerre
- 10- Période de questions
- 11- Levée de la séance extraordinaire

### **1- Ouverture de la séance extraordinaire**

La séance est ouverte à 19h02.

## **2- Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu :

2023-02-21 QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte l'ordre du jour tel que présenté.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## **3- Période de questions**

Aucune question n'a été soumise au conseil.

## **4- Offre de services professionnels pour l'eau potable au Parc du lac Aylmer**

CONSIDÉRANT les non-conformités récurrentes de l'eau potable au Parc du lac Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le puits du Parc du lac Aylmer appartient à la Municipalité et est reconnu comme un réseau municipal au sens de la loi;

CONSIDÉRANT l'expérience de la firme FNX-INNOV dans la conception de plan et devis pour les réseaux municipaux d'eau potable;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,  
et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de services de la firme FNK-INNOV au coût de 27 895 \$ plus taxes;

D'AUTORISER une provision d'heures estimée à 1 000\$ en vue de répondre aux questions du ministère;

2023-02-22 DE FINANCER cette dépense à même la programmation de la TECQ 2019-2023.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## **5- Embauche au poste d'opérateur-journalier**

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste permanent d'opérateur-journalier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominic Lavallée, opérateur-journalier occasionnel, répond aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur général et du Chef des travaux publics;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu :

2023-02-23 D'ACCORDER à monsieur Dominic Lavallée un poste d'opérateur-journalier régulier à temps complet, aux conditions prévues à la convention collective, et ce, à compter du 6 mars 2023.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

**6- Démolition intérieure du Centre communautaire – Choix de l’entrepreneur**

CONSIDÉRANT QUE les travaux du Centre communautaire doivent débiter avant le 31 mars 2023 pour répondre aux exigences d’une subvention obtenue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 3 soumissions conformes pour les travaux de démolition intérieure;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est celle de RÉLO Inc.

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,  
et résolu :

D’ACCEPTER la soumission de RÉLO Inc. au coût de 40 702,60\$ plus taxes.

2023-02-24

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)

**7- Location d’un chapiteau pour la période estivale**

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire ne sera pas accessible à l’été 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Service d’animation estival accueille plus d’enfants que la capacité du chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite étudier les besoins et l’utilisation d’un espace couvert disponible à la population;

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

DE LOUER un chapiteau de 20 pieds par 40 pieds du 26 juin au 25 août à LES ÉVÉNEMENTS DS INC. pour un montant de 3 750\$ plus taxes.

2023-02-25

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)

**8- Bail de location – Service de garde**

CONSIDÉRANT QUE le projet-pilote de responsable de service de garde éducatif (RSGE) en communauté a été accepté;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet-pilote, la Municipalité loue ses locaux à des RSGE pour y tenir un service de garde en communauté;

CONSIDÉRANT QU’une RSGE a reçu les accréditations nécessaires pour opérer;

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,  
et résolu :

D’AUTORISER le directeur général et la mairesse à signer, pour et au nom de la Municipalité, le bail de location pour le service de garde avec Mme Annie Champagne Bernier pour une durée de 2 ans.

2023-02-26

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)

**9- Appui d’un projet de l’ARLÉ pour le lac Équerre**

CONSIDÉRANT QUE le lac Équerre est à un stade intermédiaire d'eutrophisation (mésotrophe) selon les données analysées par le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL);

CONSIDÉRANT QUE l'Association des riverains du lac Équerre (ARLÉ) souhaite mandater le RAPPEL afin d'avoir un portrait de la santé du lac et mieux comprendre les facteurs qui l'influencent;

CONSIDÉRANT QUE la démarche a pour objectif de développer de bonnes pratiques pour préserver le lac, à l'aide d'activités de sensibilisation et de formation;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de supporter les initiatives de protection de l'environnement;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,  
et résolu :

D'APPUYER la demande de l'Association des riverains du lac Équerre (ARLÉ) au Fonds du bassin versant de la MRC du Granit;

DE CONTRIBUER financièrement au projet à une hauteur de 2 000 \$.

2023-02-27

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### **7- Période de questions**

Aucune question n'a été soumise au conseil.

#### **8- Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,  
et résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 25.

2023-02-28

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

---

Denyse Blanchet  
Mairesse

---

William Leclerc Bellavance  
Directeur général / greffier-trésorier